

# Quel est le moteur du Bénévolat ?



● ● ● ●  
**Frédéric Rognon**  
*Maître de conférences en  
 Philosophie de la religion*

**L**e monde associatif, au sein duquel les Églises et les œuvres diaconales pèsent d'un poids non-négligeable, repose pour une part cruciale sur le bénévolat. La « bonne volonté » (latin « bene-volo » = je veux bien) des laïcs et des militants constitue une ressource irremplaçable, en temps donné, en énergie dépensée, en imagination sollicitée, en service rendu, en argent offert, de l'impulsion associative, et notamment de l'aventure caritative et humanitaire.

## La bonne volonté

« Bonne volonté » : le philosophe Kant s'appuyait sur cette expression pour soutenir l'idée selon laquelle le bien réside dans l'intention de faire le bien. Il suffirait de vouloir fermement le bien pour que le bien soit déjà là, dans le mouvement intérieur à la personne, dans son acte d'engagement. Dans le langage courant, la formule « bonne volonté » désigne plutôt, en un sens beaucoup plus faible, une disposition à faire de son mieux, lorsque les forces ou les capacités font quelque peu défaut. Entre ces deux positions extrêmes, celle d'une morale généreuse qui identifie le bien avec l'intention, et celle d'un regard ironique qui oppose la bonne volonté aux compétences, nous voudrions dégager quelques enjeux théologiques et éthiques du bénévolat : de la volonté à faire le bien de manière désintéressée, sans chercher une rémunération, ni une rétribution, ni une récompense en retour. Quel est donc le moteur du bénévolat ?

## La grâce première

Dans une perspective chrétienne, et en particulier dans la tradition de la Réforme, le bénévolat s'inscrit comme une réponse à la grâce première. Le croyant s'engage dans le monde au service de ses frères et sœurs, non pas pour obtenir un gain, ni temporel ni éternel, mais parce qu'il a déjà reçu un cadeau immérité : l'amour inconditionnel de Dieu qui précède chacun de ses actes. Le langage le dit bien, d'ailleurs : « rendre service », « rendre grâce », cela suppose que nous avons reçu un service, une grâce. Et cela signifie que nous sommes endettés dès notre naissance, que nous arrivons sur terre endettés : nous « rendons service »

à nos frères et sœurs, et nous « rendons grâce » à Dieu.

Le bénévolat, service gratuit, non-rémunéré, est donc à mettre en lien avec la grâce. Or nous savons, surtout depuis Dietrich Bonhoeffer (dont on célèbre le centenaire cette année), que si la grâce est, par définition, gratuite, elle a néanmoins un prix. La grâce à bon marché, qui n'engage à rien, est une perversion de la vie chrétienne : c'est garder pour soi le don reçu de Dieu au lieu de l'inscrire dans une dynamique d'amour et de service. La grâce qui coûte est celle qui, une fois accueillie avec reconnaissance, nous met en marche à la rencontre de nos frères et sœurs, sans rien attendre en retour puisque tout est déjà donné. La grâce qui coûte s'incarne dans une vie de service, volontaire et gratuit. D'une certaine manière, le service est compris dans le prix de la grâce !

## Une certaine forme de rétribution

Il n'est cependant pas question de s'illusionner, de s'aveugler quant aux motivations réelles du bénévolat. Les constructions et les justifications théologiques ne doivent pas faire l'économie d'une confrontation lucide à l'expérience vécue. Or le vécu, pour le bénévolat comme pour toute autre chose, est marqué du sceau de l'ambivalence. Le bénévole s'engage généreusement, et donne un peu de sa vie, sans rétribution. Mais en même temps, il se paie quelque part. Car on se paie toujours : la gratuité absolue est un leurre. Mieux vaut le reconnaître honnêtement, plutôt que d'entretenir le fantasme du pur don de soi, fantasme qui nourrit lui-même une certaine rétribution : celle d'une image complaisante, excessivement favorable de soi-même. On perçoit là aisément les dérives possibles vers le désir idolâtre de toute-puissance.

Où se paie-t-on ? Telle est la question que tout bénévole devrait se poser avec franchise. La sincérité et l'humilité d'une telle interrogation permettraient peut-être d'assainir le terrain le plus propice aux tensions dans le vécu du bénévolat : celui des relations entre bénévoles et salariés. Jalousies et ressentiments pourraient s'estomper si le bénévole reconnaissait que son engagement n'est pas si gratuit qu'il y paraît, et si le salarié admettait que son investissement déborde le cadre de sa rémunération, et qu'il soit aussi, d'une certaine manière, du point de vue de ses heures de présence comme de son état d'esprit, un bénévole.

Ni angélisme ni cynisme, l'éthique du bénévolat nous invite à une relation plus ajustée, c'est-à-dire à une juste distance, entre le bénévole et son propre travail.

# Le travail BENEVOLE

**L**es conditions du travail bénévole changent dans la foulée des transformations du travail. Dans une société qui connaît une élévation continue du niveau de formation et une technicité accrue du travail, le travail social ne fait pas exception à la règle. Le travail social relève désormais d'une professionnalité juridique, éducative, psychologique ou gestionnaire accrue. Le risque n'est-il pas, dès lors, de voir se creuser un fossé de plus en plus important entre travail salarié et travail bénévole ? La question des compétences des bénévoles n'est, pour autant, pas entièrement nouvelle. Elle se réglait, par le passé, en partie sur la durée : l'expérience accumulée au fil du temps jouait son rôle. Mais dans un contexte marqué par des évolutions sociales rapides et par des investissements des bénévoles plus brefs que par le passé, l'accumulation d'expérience n'est plus si facile à mettre en œuvre.

Est-ce alors la fin du travail bénévole ? Les contributions rassemblées dans ce dossier montrent que non. La formation et la mise au travail des bénévoles doivent certes être organisées, mais les ressources de ce type de travail restent grandes. Tous : usagers, institutions, salariés et bénévoles eux-mêmes, ont à y gagner. Frédéric de Coninck

10

## **Le bénévolat, aujourd'hui...**

Article de Jean Bastide

12

## **Volontariat et Bénévolat: même combat ?**

Questions à Jean Pierre Loux

14

## **Professionaliser le bénévole**

Questions à Emilie Guillemain

16

## **Un enrichissement mutuel**

Témoignage



Fédération  
Entraide Protestante

# Le bénévolat, aujourd'hui..

**S**elon la dernière enquête de l'INSEE on compte environ 13 millions de Français de plus de 15 ans que l'on peut qualifier de bénévoles, 27 % de la population de référence. C'est dire que plus d'un Français sur quatre a pratiqué une activité bénévole en 2002 au moins ponctuellement<sup>1</sup>.

Depuis quelques années la question du bénévolat est au cœur de la réflexion des associations. Ce ne fut pas toujours le cas. Jusque dans les années 80, le renouvellement des cadres dirigeants, des militants ou des bénévoles d'activité s'effectuait sans grande difficulté, la relève était naturelle. Aujourd'hui, ce n'est plus que rarement le cas.

Jean Bastide  
Président de  
France Bénévolat



**L**e développement du bénévolat constitue un véritable enjeu pour la société actuelle plus complexe : évolutions culturelles profondes, perte des repères collectifs, diversification des engagements personnels. Tout en étant plébiscitées par les français pour leur efficacité et le caractère concret de leur action, les associations ne jouent plus le même rôle pour la promotion sociale des personnes. C'est pourquoi il est capital de favoriser et de promouvoir l'engagement bénévole de tous ceux qui aspirent à participer – même modestement – au devenir commun, et à la reconstitution du lien social. C'est une cause nationale qui contribue à la réduction de la fracture sociale, à l'essor de la solidarité et au développement des initiatives collectives qu'elles soient caritatives, culturelles, sportives, sociales ou autres, tant au profit de la réalisation individuelle qu'à celui du mieux être et du mieux vivre dans la cité.

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, les personnes qui désirent s'engager dans une association expriment des exigences auxquelles les associations ne peuvent pas

toujours répondre. Le mouvement associatif a lui-même du mal à renouveler ses cadres bénévoles dirigeants et, paradoxalement, à accueillir convenablement une demande de bénévolat correspondant à ses besoins.

France Bénévolat, réseau d'accueil et d'orientation des bénévoles, organisme d'intermédiation entre les individus et les associations. L'association, qui entend répondre aux besoins nouveaux nés de ces évolutions, fonde son projet sur quatre constats.

## L'offre et la demande de bénévolat

Les associations, au cours des trente dernières années, qu'il s'agisse des champs du culturel, du social, des loisirs, de l'environnement, de l'économie, n'ont pas cessé de croître et de se multiplier. Paradoxalement cette dynamique accroît la tension sur la « marché du bénévolat ».

Au cours de la même période, la demande de bénévolat a évolué : nos contemporains manifestent un moindre intérêt pour les postes de responsabilité qui exigent une vision longue et globa-

le ainsi que des obligations que beaucoup refusent d'assumer. Aujourd'hui, on s'engage moins sur un projet global que sur une action ponctuelle, on s'investit plus dans l'action et moins dans l'association. Ce qui se traduit par la pratique de plus en plus répandue d'un nomadisme associatif.

Ces mutations pèsent sur l'offre de bénévolat des associations : celles-ci rencontrent des difficultés accrues pour renouveler les cadres dirigeants bénévoles (le vieillissement n'est plus un risque, c'est une réalité), et surtout pour assurer dans de bonnes conditions des activités parfois lourdes en matière de responsabilité. Dans un tel contexte, le risque n'est pas nul que s'accroisse, dans nombre d'associations (les associations gestionnaires étant de loin les plus menacées) la prédominance des salariés sur les bénévoles : évolution contradictoire avec l'esprit et la méthode du projet associatif.

La mise en relation de l'offre et de la demande est une question qui n'a pas encore reçu de réponse satisfaisante. N'est-il pas inacceptable que des hommes et des femmes volon-

taires, désireux de donner de leur temps, de faire partager leurs compétences et leur savoir faire passent à côté d'un engagement au service de la collectivité ? En fait, nombreux parmi ceux-là n'ont pas eu l'occasion de rencontrer l'association ou l'organisme susceptibles de leur offrir un cadre pour l'action. De même, nombre d'associations qui en expriment le besoin sont privées des services et des compétences de ces personnes disponibles parce qu'elles n'ont ni le temps, ni les capacités, ni les savoir-faire pour les recruter et les accueillir convenablement. Le vivier naturel que constituaient les mouvements de jeunesse et les associations d'éducation populaire a fortement tendance à se tarir. Or, c'est entre l'âge de 15 et 18 ans que se développent les principaux réflexes de solidarité et de citoyenneté, c'est aussi à cet âge que se prennent des habitudes d'individualisme et de repli sur soi. L'une des grandes évolutions sociologiques est le passage d'une logique militante à une logique plus contractuelle. Il faut considérer le bénévolat comme un « marché potentiel » dont on aurait conquis la partie existante facile (militants et personnes très au clair sur leur raison de s'engager). Il reste 30 millions de Français dont on n'a aucune raison de douter de leur disponibilité pour un engagement, mais qui doivent faire l'objet de messages et de démarches spécifiques.

## Une intermédiation nécessaire

Ce qui se faisait naturellement doit bénéficier aujourd'hui des services d'un organisme d'intermédiation. Il y va du développement des associations dans de nombreux secteurs car du renouvellement de leurs cadres bénévoles dépend la pérennité de la fonction d'innovation. Mais il s'agit aussi d'une responsabilité collective vis-à-vis d'un nombre important de nos contemporains qui sont prêts à faire don de leur temps, de leur expérience et de leur capacité.

## Le bénévole: un électron libre

Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. Traditionnellement, en France, on assimile «bénévole» à «bénévole associatif», compte tenu du poids et du rôle tout à fait particuliers des associations. Mais il convient de rappeler qu'on peut être bénévole sans le truchement d'une association ( je donne un coup de main à ma voisine de palier, j'accompagne des enfants pendant des sorties scolaires... ).

La conséquence de cette définition est qu'un bénévole est un individu totalement libre qui ne peut pas être encadré par un statut, revendication pourtant portée par une partie du mouvement associatif depuis 30 ans. Toutes les tentatives pour élaborer un « statut du bénévole » ont échoué à juste raison : c'est en effet une illusion de prétendre attribuer un statut à des personnes dont les engagements sont si divers. Cela nécessiterait de distinguer le bénévolat régulier du bénévolat occasionnel, d'élaborer des critères en terme de responsabilité, de continuité, etc. Par contre, les bénévoles ont besoins de reconnaissance et les associations ont une obligation de clarifier les engagements réciproques.

Sur le plan juridique, la différence entre un salarié et un bénévole est théoriquement claire, puisque le contrat de travail est défini par la réunion de trois critères : la prestation de travail, le paiement d'une rémunération et l'existence d'un lien de subordination. Dans la pratique les relations entre ces deux acteurs sont souvent plus complexes, parfois conflictuelles, car des confusions naissent la plupart du temps du manque de clarté des engagements réciproques et de la nature des missions confiées aux bénévoles. A cet égard, l'étude conduite par

France Bénévolat sur un échantillon national représentatif portant sur la gestion des ressources humaines (GRH) est particulièrement éclairante<sup>2</sup>: la grande majorité n'intègre pas le bénévolat comme ressource humaine, et certaines, invoquant la gratuité du bénévolat refusent l'idée même de l'intégrer dans une vision prospective. Parmi les conséquences de cette situation, et non des moindres, une politique d'accueil médiocre, le flou des missions confiées, ce qui se traduit souvent par des tensions entre bénévoles et entre bénévoles et professionnels. Disposer d'une charte du bénévolat ou d'une convention d'engagements réciproques qui précisent les règles du jeu et les limites de l'engagement, ne supprime certes pas le risque de conflit, mais constitue une méthode préventive efficace expérimentée.

## L'enjeu de l'intégration du bénévole

Fidéliser les bénévoles existants et diminuer le turn-over, éduquer précocement à l'engagement bénévole, créer des viviers de futurs dirigeants associatifs, tels sont des impératifs que les associations doivent intégrer dans leur démarche prospective.

Impératifs qui vont de pair avec le nécessaire développement de la VAE (valorisation des acquis de l'expérience bénévole), avec la sécurisation de l'engagement bénévole, avec le renforcement de la formation pour parvenir à une reconnaissance sociale du bénévolat. Les pouvoirs publics, généreux dans les discours, doivent désormais passer aux actes.

<sup>1</sup>En collaboration avec le CER-PHI, France Bénévolat publie chaque année une étude sur "La France Bénévole". La dernière publication, mars 2006.

<sup>2</sup>Etude France Bénévolat, janvier 2005, disponible 127, rue Falguière, 75015 Paris

# Volontariat et Bénévolat : même combat ?

QUESTIONS À... JEAN-PIERRE LOUX

PROPOS RECUEILLIS  
PAR NICOLAS DEROBERT

La loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif a été adoptée en mars dernier, dotant ainsi le volontaire associatif d'un statut légal.

A quels objectifs répond cette codification ? Qu'est-ce qu'un volontaire peut apporter au projet associatif qui ne soit pas déjà délivré par le bénévole ?

Pour y répondre, Jean-Pierre Loux, président de l'Année Diaconale, structure d'envoi, d'accueil et d'accompagnement de jeunes volontaires, témoigne dans cet entretien des spécificités mais aussi des points communs de cet engagement par rapport au bénévolat.



C.P. FEP

**FEP** Le statut du volontariat, tel qu'il a été voté par l'Assemblée nationale, en mars dernier dans le cadre de la loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif répond-il selon vous aux besoins des associations ? Et inversement, peut-il satisfaire les attentes des bénévoles ?

**Jean-Pierre LOUX** Sur la première question, je répondrais assurément oui. En instituant un statut juridique du volontariat, cette loi lève l'insécurité qui prévalait jusqu'à ce jour dans sa mise en œuvre en France et ouvre des perspectives très réjouissantes à son développement. Cette clarification vaut tant du point de vue du statut du jeune que du point de vue des règles de droit qui prévaudront pour l'association d'accueil. En effet, jusqu'à ce jour, seuls des dispositifs importés d'Allemagne (statut des objecteurs de conscience) ou issus de la réglementation européenne (Service Volontaire Européen) toléraient cette « entorse » au droit du travail français. On peut donc s'attendre à ce que les associations et fondations concernées se saisissent de cette opportunité nouvelle pour développer l'accueil de jeunes.

Mais cette loi va aussi à notre sens au-delà de ce que nous pouvions souhaiter dans la mesure où l'accent mis sur la finalité éducative du volontariat l'emporte sur la mise au travail et l'effectivité du service rendu. Ainsi en particulier, au lieu des 16 ans prévus par la loi, nous aurions préféré que soit retenu l'âge de la majorité légale qui fonde la responsabilité qu'on est en droit d'attendre d'un jeune qui s'engage dans un projet de cette nature et qui justifie qu'il lui soit demandé un service effectif et utile. Ainsi à côté du salariat soumis au droit du travail et à côté du bénévolat qui relève au plus d'un contrat moral, émerge ce nouveau statut. Il emprunte au bénévolat une certaine logique du don et de la générosité et au contrat salarié ses dispositions de protection sociale et matérielle et de reconnaissance des acquis de l'expérience propre à la durée de l'engagement. A noter que ceci vient tout droit des pays anglo-saxons, de tradition protestante.

Cela dit, il me semble que ce statut ne connaîtra de réel développement en France que dans la mesure où notre société reconnaîtra la légitimité de cette forme d'engagement du jeune et ne la confondra ni avec un sous-travail ni avec un stage professionnel. Les difficultés du débat au parlement l'ont bien montré. La gauche se méfie de tout ce qui peut apparaître comme substitut à des emplois existants, d'autant que le contrat privé peut comporter des risques de dérive (copinage, corporatisme professionnel, népotis-

# Inscrire la bonne volonté dans un projet associatif

me...) car placé sous la responsabilité de l'association d'accueil. La droite quant à elle n'a peut-être pas pris la juste mesure de ce changement de culture en le présentant comme un simple échange de type gagnant-gagnant. Or ce jeu « gagnant-gagnant » qui fait référence à l'échange marchand, fait l'économie de ce que j'ai appelé la logique du don.

Enfin cette loi est censée répondre aussi, de manière conjoncturelle, à la crise des banlieues et au souci qu'a exprimé le Président de la République de mettre sur pied un dispositif facilitant l'intégration et la formation des jeunes. Ceci a pesé sur le texte et sur les débats qui à trop vouloir embrasser ont à mon sens affaibli la portée de ce principe novateur et a expliqué l'initiative d'une pétition en faveur de l'émergence d'un service civique obligatoire. Sur votre deuxième question, je dirais que le bénévolat représente aujourd'hui une modalité d'engagement très limitée sur des tâches et pour un temps très. Bien souvent, il n'est plus mis en perspective avec les buts de l'association, par le bénévole. La perspective d'une évolution vers le volontariat pourrait-il l'inciter à s'investir à la hauteur des exigences d'un projet associatif en plein développement? C'est très possible, mais il ne faut pas sous-estimer ce que le dépaysement du service réalisé ailleurs, autrement et avec d'autres, apporte à la motivation du jeune volontaire. Et peut-être verrons-nous apparaître ce passage vers le volontariat pour des bénévoles plus âgés.

**FEP** S'il est interdit aux associations de substituer des volontaires aux salariés, pensez-vous en revanche que le statut de volontaire associatif remplacera progressivement l'action bénévole ?

**JL** Le bénévolat représente le statut de tous ceux qui découvrent l'intérêt de l'action associative, à savoir, l'action collective désintéressée de plusieurs personnes au service d'une même cause autour d'un même objet social. C'est le premier niveau de l'engagement qui, rappelons-le, peut prendre des formes très différentes : du bénévole d'animation au bénévole-administrateur en charge de lourdes responsabilités. Ces formes de bénévolat restent et resteront les modalités premières de l'engagement associatif.

Le volontariat, quant à lui, correspondra à une modalité particulière de cet engagement au service d'une association : le volontaire décide de consacrer six mois ou un an de sa vie de manière exclusive et désintéressée, au service d'un projet associatif d'intérêt général. La distinction réside donc dans la modalité d'exercice de l'engagement et dans le caractère d'intérêt général de l'objet de l'association. Son engagement sera alors formalisé par un contrat, et ouvrira droit à une indemnité contre service rendu qui d'aucune manière ne sera assimilable à un salaire. Même si bénévolat et volontariat ont la même finalité, ils sont bien de nature différente. Donc je ne crois absolument pas à un effet de substitution. Il s'agit bien plus d'une synergie.

Un jeune peut découvrir l'intérêt de l'engagement associatif à travers le bénévolat et décider le cas échéant, de se consacrer de manière permanente pendant une période déterminée à un autre projet.

Cela dit, j'exprimerai une réserve : une des dérives possibles concerne les formes d'accommodement entre une association et des jeunes pour qui, à un moment donné, le volontariat, prolongement de leur engagement précédent, devient la solution à une difficulté personnelle plus qu'un

réel engagement utile à l'association. Des règles d'auto-discipline seront d'autant plus nécessaires que c'est l'association qui est responsabilisée par l'agrément délivré et que les contrôles a posteriori ne seront sûrement pas quotidiens! Le respect de quelques principes susceptibles de garantir la réussite d'un projet de placement de volontaire sera de mise: dépaysement, réalité du service rendu, importance de l'accompagnement par un organisme tiers et évaluation en fin de service.

**FEP** Le volontariat représentera-t-il une porte d'entrée vers le bénévolat de responsabilité dans les associations, contribuant ainsi au renouvellement des responsables associatifs ?

**JL** C'était l'objectif annoncé par Jean-François Lamour. Si j'en juge par l'expérience de l'Année Diaconale, mais sans statistique précise en la matière, je constate effectivement que parmi les 3000 anciens volontaires accueillis depuis 40 ans beaucoup poursuivent sous une forme ou sous une autre un engagement social, citoyen, international...et chrétien. Il n'y a pas de raison de penser qu'il n'en aille pas de même pour les autres associations. Il faut toutefois que l'expérience volontaire représente ce que je nommerai un « avènement positif » pour le jeune ; qui signe la réussite de ce qu'il a vécu. D'où l'importance du sérieux de l'accompagnement et de la mission proposée. Dans ce sens on peut dire que le volontariat contribue au renouvellement des responsables associatifs en général sans qu'on puisse le fixer comme un objectif en particulier. Je crois beaucoup à la revitalisation du réseau associatif par le volontariat. Celui-ci est de nature à faire contrepois aux pesanteurs inévitablement consécutives à la professionnalisation de nos actions en « réenchantant » nos projets associatifs. C'est certainement un des moyens les plus pertinents de lutte contre le dépérissement de nos projets. Encore faudra-t-il que les acteurs associatifs identifient clairement et intègrent dans leur réflexion et leur pratique ce partenaire nouveau d'une nature radicalement autre. C'est un vrai défi pour tous !

**FEP** Le service civique obligatoire est-il compatible avec l'idée du volontariat ?

**JL** Je dirais qu'il s'agit d'une mauvaise réponse à une bonne question et surtout d'un contre sens dans notre histoire nationale. Il s'agit de répondre à une perte du sens civique et de l'intérêt collectif constaté chez les jeunes, avec les conséquences qui en résultent (incivisme, non intégration...) pour proposer le rétablissement d'un service civique national obligatoire réalisé dans des tâches d'intérêt général au service des collectivités territoriales ou dans des associations. Des critiques tiennent à la difficulté de mise en œuvre d'un pareil dispositif, un coût très important et un résultat au plan de l'équité du service et du brassage social attendu très hypothétique. Mais ma principale critique tient au caractère obligatoire appliqué à des missions civiles et non militaires. Il est préférable que le jeune se sente l'obligé d'une société, plutôt qu'il soit obligé de la servir dans une forme de mobilisation générale. Ainsi, quand les sondages disent que 50% des jeunes sont prêts à un service volontaire, ils faut traduire à mon sens qu'ils sont désireux de se sentir les obligés de la société pour mieux s'y intégrer et s'y faire reconnaître, et non, qu'ils sont prêts à répondre à un ordre de service donné qu'ils ne pourront pour beaucoup pas choisir. Qu'advient-il alors des réfractaires ? Faudra-t-il rouvrir les prisons ou le camp de Brignolles comme en 63, de triste mémoire d'objecteur de conscience ?

# Professionnaliser le bénévole

QUESTIONS À... EMILIE GUILLEMAIN

PROPOS RECUEILLIS PAR  
NICOLAS DEROBERT

Bien souvent, on utilise le terme "professionnel" à l'opposé de celui de "bénévole". Or, même s'il n'est ni salarié ni volontaire, un bénévole peut être professionnel, de par sa fonction (cadre dirigeant) mais aussi de par ses compétences, à condition qu'il soit accompagné, formé...

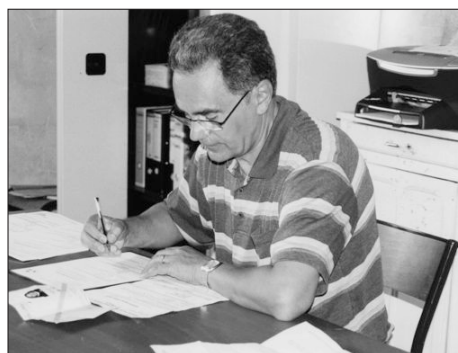
Né en 1999 de la volonté du Service œcuménique d'entraide (la Cimade) et du Secours Catholique de répondre à l'augmentation du nombre de demandes d'asile, DOM'Asile a pour objectif de permettre, notamment par le biais de la domiciliation postale, l'accès au droit d'asile et aux droits sociaux de tous les étrangers, sans distinction, souhaitant demander l'asile en France et ne disposant pas d'une adresse fixe.

Malgré le caractère juridique de l'accompagnement du demandeur d'asile vers sa régularisation, il ressort du témoignage d'Emilie Guillemain, coordinatrice salariée de DOM'Asile, que le fonctionnement de DOM'Asile repose sur une grande majorité de bénévoles, répartis dans 11 centres de la région Ile-de-France: 3 salariés pour 100 bénévoles, le rapport est édifiant.

**FEP** Comment recrutez-vous les bénévoles et quelles difficultés êtes-vous susceptible de rencontrer?

**Mme Emilie Guillemain** Aujourd'hui il existe principalement deux niveaux de recrutement des bénévoles : un niveau local par les équipes des centres, à travers les associations membres de DOM'Asile et les réseaux locaux (paroisses, mouvements associatifs, etc.), et un recrutement régional dont j'ai la charge en tant que coordinatrice, par le biais d'annonces sur Internet (par exemple France Bénévolat) ou d'affichages dans des lieux ciblés, comme l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) lorsque nous recherchons des bénévoles parlant certaines langues, des forums d'associations, etc.

La principale difficulté que nous rencontrons actuellement dans notre recherche réside dans le fait de trouver des bénévoles qui s'engagent sur une longue période. Par le mode de recrutement qui est le mien, les candidats bénévoles que je reçois sont principalement des actifs (en recherche de travail, étudiant ou travaillant et disposant de temps libre), qui ne peuvent pas toujours s'engager sur du long terme. Or, les permanences de domiciliation et d'orientation des demandeurs d'asile reposent essentiellement sur le travail des bénévoles, et doivent être assurées toute l'année sans interruption par une équipe qualifiée et stable. Sans interruption, car l'instruction de la demande



CP : FEP

d'asile n'est pas suspendue pendant les périodes de vacances et les demandeurs doivent pouvoir avoir accès à leur courrier chaque semaine. Une équipe de bénévoles qualifiés car le bon déroulement de la procédure de demande d'asile découle de la fiabilité des informations et des conseils transmis aux demandeurs d'asile. Chaque nouveau bénévole doit suivre une formation sur le droit d'asile et les droits sociaux et s'engager à se tenir informé régulièrement des nouvelles dispositions. Ces formations constituent un lourd investissement pour les bénévoles qui ne s'engagent que sur quelques mois, et pour une équipe il est souvent difficile de former quotidiennement de nouvelles personnes.

### **FEP** Qu'est ce qui motive les bénévoles à travailler pour votre association ?

**EG** L'altruisme est le sentiment général qui se dégage de l'engagement de nos bénévoles. Celui-ci peut provenir de motivations politiques, religieuses, personnelles ou familiales.

Beaucoup s'engagent dans le but principal de défendre le droit d'asile, mais également pour mener une action sociale et caritative dans l'idée d'accueillir l'autre ou encore afin de rencontrer d'autres personnes, d'autres cultures. Certains s'investissent en tant que chrétiens manifestant le besoin de servir leurs prochains.

Enfin, nous accueillons des bénévoles souhaitant, en s'engageant au sein de DOM'Asile, acquérir une expérience professionnelle et une formation qui pourront leur être utiles dans leur cursus scolaire ou dans la recherche d'un emploi.

### **FEP** Comment une salariée comme vous gère-t-elle une équipe de bénévoles au quotidien ?

**EG** La première étape dans la relation qui lie les bénévoles et la coordination est la formation. A chaque bénévole est proposée une formation pratique sur le droit d'asile et la domiciliation, et je reste toujours attentive à leurs besoins en la matière (par exemple, une formation sur la protection maladie des étrangers est programmée prochainement à leur demande).

Dans la pratique, certains bénévoles préfèrent se concentrer sur le travail d'accueil dans les permanences, ne se sentant pas suffisamment à l'aise avec le droit pour conseiller juridiquement les personnes accueillies. En complément des modules de formation que je programme régulièrement, sont organisées des réunions de coordination réunissant des représentants de chacun des onze centres DOM'Asile. Ces réunions ont pour but de rassembler des bénévoles de chaque département afin d'échanger sur nos pratiques, sur les difficultés que chacun rencontre et d'élaborer des solutions communes. C'est aussi l'occasion pour moi de recevoir des informations sur l'activité dans les permanences, d'informer les équipes de modifications législatives, réglementaires et de présenter des outils de travail.

Bien que nous nous réunissions fréquemment, il m'est nécessaire de rencontrer les équipes régulièrement dans les permanences, afin d'être le plus à l'écoute possible de leurs besoins.

J'essaie également de favoriser la circulation de l'informa-

tion par téléphone et par courriel, lorsque le bénévole est connecté à Internet.

### **FEP** Comment imaginez-vous une association fonctionnant sans bénévole, indépendamment des questions financières ? Qu'est-ce que le bénévole apporte à l'action associative ?

**EG** Dans notre association, du fait de la spécificité et de la technicité de notre activité à destination des demandeurs d'asile, les bénévoles se doivent d'agir en professionnels, ils sont responsables de la transmission des bonnes informations et de leur compréhension par les intéressés.

D'autre part, il est inenvisageable pour nous de nous passer de bénévoles. Toute l'action de DOM'Asile repose sur leur engagement, leur motivation. Les bénévoles sont très souvent des acteurs importants de la vie locale, ce qui nous permet de nous appuyer sur leur réseau de proximité.

Par ailleurs, ils apportent une diversité de cultures, de talents, de compétences, qui enrichissent l'action que nous portons.



CF : FEP

# Un enrichissement mutuel

## POINT DE VUE... VOLONTAIRES JOHN BOST

Depuis plusieurs décennies, la Fondation John Bost accueille, chaque été, environ 200 volontaires. Au fil des années, les modalités, le cahier des charges, les façons de faire ont évolué, surtout à cause de l'évolution des normes de sécurité et des contraintes liées à la législation du travail. Cette année encore, des dizaines de jeunes, venus de tous les continents, ont mis leur bonne volonté et aussi leurs interrogations et leur appréhension au service des résidents et du personnel de la Fondation John Bost.

### Quelles sont leurs motivations ?

Propos recueillis par  
Danielle Morel-Verginot

Pour certains, il s'agit de faire une expérience pré-professionnelle. C'est le cas d'étudiants déjà orientés ou de futurs étudiants qui cherchent à vérifier leur capacité à être auprès de personnes handicapées ou malades mentales. Ils veulent aussi prendre conscience de la diversité des métiers exercés autour de ces personnes et se donner l'occasion d'interroger les professionnels.

La découverte du milieu du handicap et de la maladie mentale est, pour beaucoup, la première motivation. Le choc peut être rude, cependant, les départs prématurés sont plutôt rares.

La plupart des volontaires attendent aussi de leur séjour un partage culturel et la possibilité de pratiquer la langue française. Ce partage existe, bien entendu, entre les volontaires qui vivent ensemble pendant 4 semaines dans un village de toile aménagé pour eux au lieu-dit Mamré, superbe chênaie proche des pavillons de la Fondation John Bost. Il est extraordinaire de constater combien le français peut être parlé, avec tant d'accents

différents, d'un bout à l'autre de la planète. En cette année 2006, pour la première fois, de jeunes Chinois ont participé au chantier social. Mais le partage et la pratique du français s'exercent aussi avec les résidents : ceux qui sont là tout l'été, heureux que le monde, qu'ils n'ont pas vraiment la possibilité de parcourir, vienne à eux.

Il s'agit pour beaucoup de ces jeunes volontaires d'un engagement personnel et gratuit à partir de convictions ou de choix : goût de l'humanitaire, engagement au nom de valeurs chrétiennes, au nom de la solidarité, défi personnel, participation à la vie de groupe...

### Quelles sont les modalités ?

Il faut avoir au moins 18 ans et s'engager pour un mois complet, entre juin et septembre.

Le travail consiste en une présence auprès des résidents et des équipes professionnelles. Autrefois, il y a pu y avoir un véritable « relais » des personnels en congés. Maintenant, l'engagement est différent car on ne peut pas confier certaines tâches à des bénévoles. Ainsi, il n'y a pas de définition précise de la mission de bénévolat mais plutôt une adaptation des bénévoles selon leurs possibilités. L'équipe propose une palette d'activités pour permettre une offre plurielle de services avec, comme axe principal, le Plus du service. Il peut s'agir de promenades, d'accompagnements pour la participation à des

ateliers, de lectures, de conversations... toutes choses indispensables à une vie épanouie mais que les équipes salariées n'ont pas toujours le temps d'accomplir à cause de la charge de travail et d'effectifs « serrés ».

### Quels apports pour la fondation ?

Pour les membres du personnel de la Fondation John Bost, la présence de ces jeunes volontaires se révèle essentielle sur plusieurs plans. C'est une possibilité d'ouvrir la Fondation et les résidents à la rencontre et à la découverte de cultures différentes. Il est aussi important, pour la Fondation John Bost, de faire connaître le handicap et la maladie mentale et leur accompagnement dans la vie quotidienne. Par ailleurs, cela permet une remise en question grâce aux questions parfois naïves des jeunes volontaires. En effet, les gestes quotidiens qu'on répète depuis des années ont un sens, et il est bon, pour qu'ils ne soient jamais une simple routine, de devoir les expliquer à nouveau, chaque fois qu'un nouveau bénévole arrive.

Il existe d'autres manières d'être « volontaire » à la Fondation John Bost. On peut y être affecté dans le cadre d'un service volontaire de plusieurs mois avec, par exemple, l'Année Diaconale. <sup>n</sup>